

DOCUMENT A CONSERVER

INFORMATIONS CLUB

TARIFS SAISON 2025 – 2026 :

Votre licence est prise à la Fédération Française du Sport Travailleiste.

Cotisation annuelle :

- ✓ 150€ tarif normal.
- ✓ 100€ pour les étudiants (majeur) et les personnes à la recherche d'un emploi (sur présentation de documents certifiant votre situation).

Règlement de la cotisation :

Païement en 1 fois : Espces, Chèque, virement

Païement en 2 fois : uniquement par virement

Les cours à Bourges : Salle Jean Brivot rue Roland Garros à Bourges

Le mardi de 18h30 à 20h30

Le samedi de 10h00 à 13h00

Equipement :

Tenue de sport, baskets propres ou chaussures dédiées à la pratique des sports de combat et self-défense.

Pièces à fournir pour le dossier d'inscription :

- ✓ **Certificat médical d'aptitude à la pratique sans restriction de la self-défense.**
- ✓ **Règlement par chèque à l'ordre de Self-défense Bourges « SARC ».**

Assurance :

La Fédération Française du Sport Travailleiste vous informe avoir souscrit auprès de la Mutuelle Des Sportifs des contrats répondant aux obligations légales : Accord collectif n° 133N, Mutuaide Assistance, MMA n°116-434-945.

Les notices d'informations vous seront remises en même temps que votre licence. Vous reconnaissez avoir été informé(e) de la possibilité de souscrire à titre individuel à des garanties complémentaires.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

RIB - identifiant national de compte
National Bank Account Number

ETABLISSEMENT	GUICHET	N°COMPTE	CLÉ RIB	DOMICILIATION
20041	01003	0937181G024	69	CLERMONT FD CENTRE FINANCIER

L'identifiant international de compte est intégré au présent relevé d'identité bancaire. Cet identifiant a été créé pour faciliter les règlements transfrontières.

IBAN - Identifiant international de compte
International Bank Account Number

BIC - Identifiant international de l'établissement
Bank Identifier Code

FR7720041010030937181G02469	PSSTFRPPCLE
-----------------------------	-------------

TITULAIRE DU COMPTE
Account Owner

SELF DEFENSE BOURGES SARC

The image displays three logos side-by-side. The first logo on the left is a circular emblem with 'SELF' at the top, 'DEFENSE' on the left, and 'BOURGES' on the right. In the center is a shield with a yellow and black design and the text 'SARC' above it. The middle logo is a stylized stag head in grey with large yellow antlers, with 'SDB' written above it. The third logo on the right is a white square containing the word 'PHOTO' in black capital letters.

Signature :

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Donne à l'association Self-Défense Bourges « SARC » l'autorisation de reproduire ou de diffuser les photographies ou vidéos réalisées mettant en scène : *nom de la personne physique* dans le cadre de la pratique de la self défense lors des cours ou des diverses manifestations.

Cette autorisation est valable pour l'usage suivant : Communication sur la vie du club.

Signature du licencié :



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DU SPORT
TRAVAILLISTE

Questionnaire de santé "QS-SPORT" pour Sportif Majeur

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive*.

Le questionnaire est à utiliser pendant les 2 saisons qui suivent celle pour laquelle un certificat médical a été délivré.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON**	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord de votre médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (Hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
* Le club peut exiger un certificat médical annuel		
**Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions:
Pas de certificat médical à fournir.
Simplement attestez avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions:
Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence

Le sportif doit attester auprès du club avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS-SPORT.



Fédération Française du Sport Travailleur

Agrément du Ministère chargé des Sports N°13056 du 15 juin 1953

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Confédération Sportive Internationale du Travail

Siège administratif : 51, RUE DE LA GARE – 78370 PLAISIR

Tél. : 01.30.07.70.70 – Fax : 01.30.79.06.83 – Mail : f-f-s-t@orange.fr

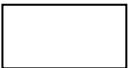
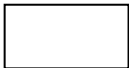
ATTESTATION – QUESTIONNAIRE DE SANTE

Pour le renouvellement de la licence sportive FFST – Sportif MAJEUR

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la FFST, je soussigné atteste avoir rempli le questionnaire de santé fixé par arrêté du ministère chargé des sports daté du 20 avril 2017 et publié au Journal Officiel du 4 mai 2017.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de la licence.

Conformément aux dispositions de l'article D. 231-1-4 du Code du Sport,

J'ai répondu NON à chacune des Rubriques du questionnaire  	J'ai répondu OUI à au moins une des rubriques du questionnaire  
Dans ce cas : je transmets la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence	Dans ce cas : je suis informé que je dois produire à mon club un certificat médical attestant l'absence de contre indication à la pratique du sport pour lequel je me licencie

ATTENTION AUX DISCIPLINES A CONTRAINTES PARTICULIERES : l'Alpinisme – la Plongée Subaquatique – la Spéléologie – Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin par un KO (ex : Boxe Anglaise) – Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé (Tir, Ball-trap, Biathlon) – Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du modélisme automobile radioguidée (sport auto, karting et motocyclisme) – Les disciplines sportives aéronautique pratiquées en compétition, à l'exception de l'aéromodélisme (ex : Voltige Aérienne) – Le parachutisme – Le Rugby à XV, à XIII et le Rugby à VII.

Pour ces disciplines, la délivrance ou le renouvellement de la licence sont soumis à la production d'un certificat médical datant de moins d'un an.

Atteste avoir complété l'ensemble du questionnaire de santé « QS SPORT » et avoir répondu négativement à l'ensemble du questionnaire présenté.

Nom et Prénom :

Date :

Signature :

Fait à :

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

Toute personne désirant pratiquer la self-défense au sein de l'association Self-défense Bourges « SARC » doit souscrire une licence auprès de la Fédération Française du Sport Travailleiste et s'acquitter d'une adhésion. La licence comprend une assurance qui couvre les adhérents contre les accidents qui pourraient survenir pendant les cours. (Voir conditions au recto de la licence).

Article 2

Toutes les cotisations doivent être réglées dès la troisième séance d'entraînement, pour les paiements en 1 fois.

Article 3

Le règlement de son dossier (incluant les frais d'adhésion à l'association) engage l'adhérent à profiter de la pratique de la self-défense pendant la séance d'entraînement. Si celui-ci décide d'arrêter la pratique, même pour raison médicale (sauf cas exceptionnel étudié et validé par les membres du Conseil d'Administration), cela ne lui permet pas de récupérer sa cotisation pour la période de temps non pratiqué.

Article 4

Le club décline toute responsabilité en cas d'incidents survenant en dehors de la salle d'entraînement.

Article 5

L'association ne peut être responsable des vols se produisant sur les lieux d'entraînement. Les affaires personnelles de chaque élève restent sous sa propre responsabilité. Le club, quant à lui, est responsable des locaux mis à disposition ; il est demandé à tous de les respecter. Des sanctions d'exclusion pouvant être prises dans le cas contraire.

Article 6

La self-défense est une pratique saine et sans ambiguïté. Elle incite à la générosité à l'égard du plus faible, suscite humilité et respect d'autrui. De ce fait, tout pratiquant qui se trouvera mêlé à des problèmes d'agressions en tous genres, à l'intérieur comme à l'extérieur du lieu d'entraînement, pourra être exclu immédiatement et définitivement de l'association.

Nom et prénom de l'élève.

Mention « lu et approuvé »

A.....le.....

Signature :